# SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID: 077-200036481-20241211-DCS2024\_042-DE

# DÉLIBÉRATION Comité syndical du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-042

Objet : Modification des Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 4 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45 Nombre de délégués présents : 21 Nombre de délégués représentés : 2

**QUORUM**: 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix. **QUORUM** pour la présente délibération: 21 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 83 voix.

### PRESENTS:

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

<u>Délégués des EPCI:</u> Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, François VENNE.

### REPRESENTES:

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Marcel FONTELLIO.** 

## Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2024/DRCL/BLI/n°5 en date du 19 juin 2024 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

Considérant que la dernière évolution des Statuts prévoit : l'existence d'une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés, transformant de fait du Syndicat en syndicat mixte « à la carte », les modalités de souscription par les Adhérents à cette nouvelle activité, les modalités de mise en œuvre de projets communs de mutualisation à la demande d'Adhérents, de membres associés ou non membres, modalités de fonctionnement par voie conventionnelle, l'insertion de la possibilité pour le Syndicat d'être coordonnateur de groupements de commande et de créer une centrale d'achat, l'insertion d'un collège des élus dédié à l'activité « Services Numériques », l'insertion d'une contribution en fonctionnement pour le financement de l'activité « Services Numériques » et l'ouverture sur le financement pour les dépenses d'investissement pour cette activité, la création de la qualité de membre associé en remplacement de la qualité de membre consultatif,

Vu les délibérations DCS2024-040 et DCS2024-041 d'approbation du présent comité syndical de l'adhésion de VONUM en qualité de membre associé et de la Communauté de Communes Bassée Montois à l'activité complémentaire « services numériques »,

Considérant qu'il convient de modifier l'annexe des Statuts,

Vu le projet de Statuts modifiés joint,

Vu le rapport n°DCS2024-042,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

## PROCEDE à la modification de l'annexe des Statuts comme suit :

#### Activité Services Numériques (\*\*):

Collèges	Nombre total de délégués	Nombre de voix
DEPARTEMENT	3	13
EPCI		
CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	2	2
CC BASSEE MONTOIS	1	1
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	2	2
CC NEMOURS	2	2
CC PAYS DE L'OURCQ	1	1
CC PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	2	2
CC PROVINOIS	2	2
CC VAL BRIARD	1	1
TOTAL EPCI	13	13
TOTAL GLOBAL	16	26
QUORUM		13 voix

## **MEMBRES ASSOCIES:**

- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),
- Service d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS 77),
- Syndicat Val d'Oise Numérique (VONUM).

Olivier LAVENKA

Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18 décembre 2024